

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**

80 rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON CEDEX 9

Tél : 04 32 44 89 30

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 04 juillet 2024

N° 24/013

OBJET :

Composition des CAP A, B et C

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre juillet à onze heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice CHABERT.

Étaient présents : Monsieur Didier PERELLO, Madame Dominique ANCEY, Madame Sonia HAQUET, Monsieur Gilles RIPERT, Monsieur Hervé FLAUGERE, Monsieur André AIELLO, Monsieur Marc MOSSE, Monsieur Jean-Pierre LARGUIER, Monsieur Frédéric ROUET, Monsieur Max RASPAIL, Madame Valérie MICHELIER, Monsieur Anthony ZILIO.

Étaient absents excusés : Monsieur Alain OUDARD et sa suppléante Madame Jocelyne RAVET, Monsieur Serge SOLER et sa suppléante Madame Nadine DRIES, Madame Carine BLANC et sa suppléante Madame Annie MILLET, Madame Geneviève JEAN et sa suppléante Mme Béatrice PAUMIER, Monsieur Michel PARTAGE et son suppléant Monsieur Stéphane SAUVAGEON, Madame Martine DURIEU et sa suppléante Madame Laurence RIEU.

Étaient représentées : Madame Sophie MARQUEZ a donné procuration à Monsieur Max RASPAIL pour la représenter et voter en son nom, Madame CHABAUD – GEVA a donné procuration à Monsieur PERELLO pour la représenter et voter en son nom, Madame Katy RICARD a donné procuration à Monsieur Hervé FLAUGERE pour la représenter et voter en son nom.

Conformément à l'article 5 du décret n°89-229 du 17 avril 1989 modifié, les représentants des collectivités territoriales et des établissements publics aux Commissions Administratives Paritaires placées auprès des Centres de gestion sont désignés, à l'exception du Président de la Commission Administrative Paritaire, par les élus locaux membres du Conseil d'administration du Centre de gestion, parmi les élus des collectivités et établissements affiliés qui n'assurent pas eux-mêmes le fonctionnement d'une Commission Administrative Paritaire pour la même catégorie de fonctionnaires. Une proportion minimale de 40% de chaque sexe est exigée, conformément à l'article 54 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012.

La composition des trois CAP a été actée par délibération du conseil d'administration dans sa séance en date du 22 juin 2023.

Suite à la perte de la qualité pour siéger au Conseil d'administration du CDG 84 de Madame Béatrice PAUMIER, il est proposé au Conseil d'Administration de désigner Monsieur Didier PERELLO, Maire de GOULT, en tant que suppléante de Madame Geneviève JEAN.

La nouvelle composition des instances proposée est la suivante :

Pour la Commission Administrative Paritaire de catégorie A (6 titulaires et 6 suppléants) :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur Maurice CHABERT	Madame Françoise RAMBAUD
Madame Geneviève JEAN	Monsieur Didier PERELLO
Monsieur Alain OUDARD	Madame Jocelyne RAVET
Monsieur Serge SOLER	Madame Nadine DRIES
Monsieur Max RASPAIL	Monsieur Ghislain ROUX
Madame Valérie MICHELIER	Madame Christine LANTHELME

Pour la Commission Administrative Paritaire de catégorie B (8 titulaires et 8 suppléants) :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur Maurice CHABERT	Madame Françoise RAMBAUD
Madame Geneviève JEAN	Monsieur Didier PERELLO
Madame Carine BLANC	Madame Annie MILLET
Monsieur Martine DURIEU	Madame Laurence RIEU
Monsieur Max RASPAIL	Monsieur Ghislain ROUX
Monsieur Frédéric ROUET	Monsieur Claude LABRO
Madame Valérie MICHELIER	Madame Christine LANTHELME
Madame Dominique ANCEY	Monsieur André AIELLO

Pour la Commission Administrative Paritaire de catégorie C (8 titulaires et 8 suppléants) :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur Maurice CHABERT	Madame Françoise RAMBAUD
Madame Geneviève JEAN	Monsieur Didier PERELLO
Madame Sonia HAQUET	Madame Nicole GIRARD
Monsieur Marc MOSSÉ	Madame Arlette GARFAGNINI
Madame Dominique ANCEY	Monsieur Gilbert CHAZAL
Monsieur Gilles RIPERT	Madame Charlotte CARBONNEL
Monsieur André AIELLO	Madame Geneviève ROUVIER
Madame Sophie MARQUEZ	Madame Hélène MERIGAUD

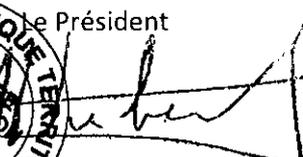
Le Conseil d'administration,

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré,
Vu la délibération n° 23-031 du 22 juin 2023,
Vu l'article 5 du décret n°89-229 du 17 avril 1989 modifié,
Vu l'article 54 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012,

APPROUVE ces désignations et par conséquent la composition des CAP A, B et C telle qu'exposée ci-dessus.

Le Président du
Centre de Gestion de la fonction
Publique territoriale de Vaucluse
Certifie le caractère exécutoire
de la présente décision
AVIGNON, le 24.07.2024

Pour extrait conforme,

Le Président

Maurice CHABERT

